



Cabinet du Maire

A l'attention des Parents d'Elèves de
L'Ecole maternelle Maintenon

Colombes, le 11 mars 2014

Madame, Monsieur,

Les parents d'élèves de l'école maternelle Maintenon m'ont interpellé, par une lettre ouverte sur des questions relatives à l'école et à l'installation provisoire sur le site « Taillade ». J'ai reçu le 13 février une délégation de parents d'élèves, en présence de Mme Fritsch, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, et d'Elizabeth Choquet, conseillère municipale représentant la ville au sein du conseil d'école. Nous avons ainsi pu répondre à des questions diverses et échanger sur le devenir de cette école et du groupe scolaire Maintenon.

Cette réunion a suivi de nombreux échanges entre les parents élus au conseil d'école, les élus municipaux et les services de la ville. Après notre réunion, le directeur général des services techniques a rencontré sur site, le 18 février, une délégation de parents d'élèves.

Vous m'avez ainsi fait part d'interrogations, voire d'inquiétudes. Je souhaite, par ce courrier, y répondre. Soyez assurés que la ville accorde la plus grande attention à la situation de cette école.

La décision de l'installation de l'école maternelle sur le site de Taillade a été prise, en concertation avec l'Education Nationale, alors que les effectifs des deux écoles maternelle et élémentaire étaient en très forte augmentation. Pour l'année scolaire 2013-2014, 3 classes ont été ouvertes pour l'école maternelle, et le bâtiment ne permettait pas de les accueillir ; parallèlement, une classe a été ouverte à l'école élémentaire, elle aussi très à l'étroit. Le déménagement de l'école maternelle vers le site de Taillade lui a ainsi permis de s'installer dans des locaux configurés pour une école de 10 classes, en termes de salles de classe mais aussi d'espaces communs, de repos, de restauration... De son côté, l'école élémentaire a pu bénéficier elle aussi de locaux plus adaptés à sa taille, et en se redéployant partiellement dans les locaux hier occupés par l'école maternelle, d'un second réfectoire dédié aux CP. Le site Taillade, anciennement un collège, avait été transformé, après son acquisition par la ville, en école ; il avait ainsi accueilli l'école Lazare Carnot. Il a en 2010 été entièrement rénové et transformé en école maternelle, et a accueilli durant 3 années scolaires l'école maternelle Victor Hugo et l'école Lazare Carnot de 2004 à 2005.

Si la taille de l'école est importante et peut être impressionnante pour les plus petits, elle est tout à fait adaptée au fonctionnement d'une école maternelle, d'autant qu'elle avait alors été totalement remise aux normes de sécurité, notamment incendie. Comme vous le savez, ces normes sont drastiques et fréquemment contrôlées, par une commission de sécurité qui, comme l'exige la loi, associe la ville, la police nationale et les pompiers. De même, le « diagnostic amiante », réalisé là encore dans le cadre de l'installation de l'école, et présenté à leur demande aux parents en décembre dernier, montre qu'il n'existe aucun danger pour les enfants ou les personnels intervenant dans l'école. L'école répond ainsi aux mêmes exigences de sécurité que les autres écoles de la ville.

Toute correspondance doit être adressée à « Monsieur le Maire de Colombes »

Vous m'avez également fait part de problèmes électriques, ceux-ci sont en cours de résolution. Parallèlement, nous avons répondu favorablement à des demandes de travaux, notamment pour occulter la cour côté rue Saint Hilaire. Enfin, les services techniques étudient les possibilités d'aménagement des rues entourant l'école (poteaux, zone 30...), afin de sécuriser les déplacements des enfants et de leurs familles autour de l'école.

Dans ce courrier, vous m'avez également interpellé sur les questions liées à la sécurité dans l'enceinte du site, tant du fait des circulations entre l'école et l'accueil de loisirs et de la proximité d'espaces accueillant des services de la direction jeunesse de la ville. Sur ce point, j'ai demandé aux services la plus grande vigilance quant aux fermetures des portails et aux règles de bonne cohabitation. Suite à la proposition des parents, la suggestion d'intégrer l'accueil de loisirs maternels au sein même du bâtiment de l'école est actuellement étudiée, en relation étroite entre les services de la ville et l'Education Nationale. Si celle-ci est réalisable et unanimement retenue, elle sera mise en œuvre pour la prochaine rentrée scolaire. Dans l'attente, une nouvelle responsable de l'accueil de loisirs, a pris ses fonctions au retour des vacances d'hiver, et a été présentée aux parents lors du conseil d'école du 4 mars. Elle a pour mission première de répondre aux problématiques que vous avez pu soulever, notamment la rationalisation de la circulation des enfants entre les deux parties du bâtiment.

Enfin, je vous confirme que l'installation de l'école maternelle Maintenon sur le site de Taillade n'est que provisoire, et dans l'attente d'une reconstruction du groupe scolaire. Les études de faisabilité sont en cours, et nous pourrons avant la fin de l'année présenter à la communauté éducative les hypothèses de programmation. Celles-ci devront permettre, dans la même logique des constructions neuves ou reconstructions que nous réalisons, d'imaginer deux nouvelles écoles, avec des locaux scolaires adaptés et modernes et des espaces dédiés aux temps périscolaires. C'est un travail de longue haleine, et la ville associera, comme pour tout projet de cette envergure, l'équipe enseignante et les parents d'élèves aux différentes étapes de réflexion.

Je vous remercie pour votre implication dans l'éducation de vos enfants et pour l'attention que vous portez à leurs conditions de scolarisation. Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe SARRE
Maire de Colombes

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Colombes, France. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COLOMBES' at the top, '75114' on the right, and 'VILLE DE SEINE-SAINT-DENIS' at the bottom. A signature, which appears to be 'Philippe SARRE', is written across the stamp. The name 'Philippe SARRE' is printed in bold above the stamp, and 'Maire de Colombes' is printed below it.